

CONVOCAATION : le 09 novembre 2021

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie **LE LUNDI 15 NOVEMBRE** à 20 heures 00

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire.

- ❖ Nombre d'adjoints annule et remplace
- ❖ Election du 1^{er} adjoint
- ❖ Demande de création d'une zone à 30 km/h pour la sécurité dans l'agglomération
- ❖ Questions diverses.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, LE LUNDI 15 NOVEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Mr FALCO Stéphane.

Etaient présents : BELLEMAIN Robert, CLEMENT-DIDIER Christiane, FALCO Stéphane, FRANCOZ Alain, HENRI Marion, SECOND Jean-Marc, SECOND William.

Formant la majorité des membres en exercice ;

Absent :

Absents excusés : BLONDIN Florent (pouvoir à FRANCOZ Alain), PROD'HOMME Lolita (pouvoir à HENRI Marion),

Le Conseil a choisi pour secrétaire : CLEMENT-DIDIER Christiane

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 9 Présents : 7 Votants : 9

Délibération n° 2021/63

OBJET : NOMBRE D'ADJOINTS ANNULE ET REMPLACE

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020/21 du 23 mai 2020

Sous la présidence de M. FALCO Stéphane élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection d'un adjoint

Le Maire indique que la commune peut disposer de trois adjoints au maximum et d'un adjoint au minimum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de deux adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoint à 1 à l'unanimité des voix.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/64

OBJET : ELECTION PREMIER ADJOINT

Suite à la démission en date du 05 novembre 2021 du 1^{er} adjoint Philippe BUCCI

Il a été procédé à l'élection du Premier Adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivant :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	9
A DÉDUIRE : bulletin litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	9
Majorité absolue	6

Ont obtenu Mme CLEMENT-DIDIER Christiane 1ère adjointe, voix (09)

Mme CLEMENT-DIDIER Christiane ayant obtenue la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 1ère Adjointe et a été immédiatement installée.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2021/65

OBJET : DEMANDE DE CREATION D'UNE ZONE A 30 KM/H POUR LA SECURITE DANS L'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'une «zone 30» route Joseph Coynel et dans les rues avoisinantes, dans les limites de l'agglomération.

Monsieur le Maire expose :

Au titre du pouvoir de police de circulation qui lui est conféré par l'article L.2213-1 du code général des collectivités territoriales, le maire a la possibilité de modifier la limite réglementaire de vitesse en agglomération, fixée à 50 km/h par l'article R. 413-3 du code de la route.

Ainsi, la création de zones de circulation particulière (zone 30, zone de rencontre) entraîne l'application de nouvelles limites de vitesse réglementaires (respectivement 30 et 20 km/h) conformément à l'article R. 110-2 du code précité. Ces mesures doivent être fondées sur un arrêté motivé pris par le maire après, le cas échéant, consultation des autorités gestionnaires de la voirie concernée et, s'il s'agit d'une route à grande circulation, après avis conforme du préfet.

La circulation intense et le non-respect des limitations de vitesse route Joseph Coynel représentent un danger pour les piétons et notamment pour les usagers aux abords de la mairie, de la salle polyvalente et du gîte restaurant.

Afin de ralentir le trafic et d'accroître la vigilance des conducteurs, Monsieur le Maire propose la création d'une « zone trente » limitant la vitesse à 30 km/h.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles, R 110-2, R411-4 et R411-25;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (arrêté du 7 juin 1977 modifié)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour la mise en place d'une " zone trente " et

Décide:

- de créer une «zone 30» route Joseph Coynel et dans les rues avoisinantes, dans les limites de l'agglomération.

- charge monsieur le maire de mener toutes démarches nécessaires à sa création ;

- autorise monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la création de ladite zone.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Les délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre 2021 ont été transmises en Préfecture le 16 novembre 2021 et affichées en Mairie le même jour.
